

**Questionnements sur la privatisation
Des banques publiques en Algérie**

Belghersa Abdelatif

Université d'Annaba.

Résumé :

Le présent article est consacré à la réforme bancaire qui visé a privatiser les banques publiques en Algérie.

Cependant, cette réforme et cette privatisation donne lieu à des questionnements sur les objectifs, les méthodes et les résultats de cette stratégie.

المُلخَص:

تحاول هذه الورقة البحثية ان تغوص في موضوع الاصلاحات المصرفية في الجزائر والهادفة إلى خوصصة البنوك العمومية، وذلك من خلال طرح العديد من التساؤلات ذات الأهمية والمتعلقة بأهداف وطرق ونتائج إستراتيجية خوصصة المصارف في الجزائر.

INTRODUCTION

Bien qu'au centre des débats et des programmes des gouvernements qui se sont succédé ces dernières années, la réforme bancaire en Algérie commence à peine à bénéficier d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

1- HISTORIQUE DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Avant la mise en oeuvre des réformes, le secteur bancaire algérien était constitué, outre la Banque centrale, de cinq banques publiques(BNA-BEA-CPA-BADR-DDL) issues de la nationalisation des banques françaises en 1967, d'une banque d'investissement BAD et d'une caisse d'épargne CNEP. Les banques étaient spécialisées par secteur d'activité et développaient des instruments financiers favorisant la mise en oeuvre des orientations de l'Etat, d'où : « la nécessité de renforcer le rôle stratégique du secteur bancaire et financier dans le domaine de la planification financière. »(A.Benhalima, 2001, P6).

Le financement de l'économie était fondé sur l'épargne budgétaire, la mobilisation de l'épargne domestique ne constituant pas une priorité pour les banques. Le secteur privé, quant à lui, n'occupait qu'une part marginale dans le portefeuille des banques. Toutefois, il a permis aux banques de conserver un certain professionnalisme dans les métiers de banque universelle, donc : « le système bancaire Algérien, en tant qu'ensemble d'institutions et de règles régissant leur interventions, est le reflet des choix de modèle de développement et de système économique. »(M.Benachenhou, 1994, P11).

La crise des années 80 a renforcé les contraintes budgétaires et mis en évidence la confusion des rôles, conduisant l'Etat à entamer son désengagement du financement de l'économie. L'objectif était de sortir de la crise du financement par l'endettement et de rétablir les grands équilibres macro-économiques.

Dans le secteur bancaire, les premiers effets significatifs de cette nouvelle politique se sont manifestés par la transformation des banques publiques, dès 1989, en sociétés par actions, soumises aux règles du code du commerce. Mais c'est la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit qui va constituer le fondement de nouveau système financier algérien et annoncer le début d'un processus de déréglementation très profond.

Ces transformations ont été appuyées, dès 1991, par la mise en oeuvre d'un programme global d'assainissement et de restructuration du secteur industriel public, qui s'est traduit par l'assainissement des portefeuilles des banques publiques Algériennes.

Parallèlement à ce processus, les banques publiques ont fait l'objet d'audits institutionnels réalisés par des cabinets étrangers de référence (1). Dès 1993, les banques ont engagé des projets importants pour refondre leurs systèmes informatiques ou adapter leurs activités aux nouvelles exigences du marché. Ce programme n'a pas pu être mené à bien dans les délais prévus, notamment du fait des difficultés rencontrées pour le recours à l'aide de conseils extérieurs.

L'année 1991 a marqué quant à elle un tournant décisif dans la libéralisation du commerce extérieur en Algérie.

L'ensemble de ces évolutions ont été consacrées en 1994 par

l'institution de la convertibilité commerciale du dinar, grâce aux effets du rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.

Le programme de stand-by et d'ajustements structurels réalisé en 1994 et 1995 avec la Banque mondiale a lui aussi donné de bons résultats : inflation très faible, dégagement d'excédents budgétaires, accroissement considérable des réserves de change, stabilisation des taux de change, taux de réescompte ramené de 15 % à 6 % en quelques années, passage du ratio de service de la dette sous la barre des 20 %.

A partir de 1996 a été mis en place le cadre institutionnel nécessaire à la mise en place d'un marché de capitaux. La bourse des valeurs mobilières, bien qu'embryonnaire, est opérationnelle depuis septembre 1999. Cette bourse ne peut connaître une dynamique sérieuse qu'avec l'accélération du processus de privatisation des entreprises publiques et l'entrée en bourse, déjà annoncée, de quelques entreprises privées majeures.

2- DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Aujourd'hui, le système bancaire algérien compte 20 banques commerciales publiques et privées aux côtés de la Banque centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, trois caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire... Les 1200 agences des réseaux bancaires restent toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de

99 %. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assument aujourd'hui des activités de type universel.

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en oeuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type *leasing* ou capital-risque. Je précise que la Banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement.

Le secteur public dispose aujourd'hui d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères qui souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes, et ce la : « en rendant la banque centrale d'Algérie indépendante vis-à-vis de toute tutelle et en lui attribuant des pouvoirs considérables sur les banques commerciales et sur les investissements étrangers ». (M.Benachenhou, 1993, P171).

3- QUEL STRATEGIE DE REFORME BANCAIRE ?

Dans un rapport (2) d'une centaine de pages, datant de juin 2004 intitulé «Secteur financier: situation actuelle et axes de réforme», le

ministère algérien de finance a publier sa vision de ce que doit être la réforme financière et bancaire.

Globalement, ce dernier propose une démarche qui consiste à maintenir certaines banques dans la sphère publique et d'ouvrir le capital d'autres. Une manière «de partager la poire en deux» et de satisfaire et les partisans et les opposants à la privatisation des banques publiques en Algérie, car : «le caractère hâtif de certains programmes de privatisation et les sous bassement idéologiques et politiques n'ont cessé d'influencer les attributs que peut signifier ce concept ». (M.Benosmane, 1995, P213).

Le maintien de certains établissements entre les mains de l'Etat Algérien, explique-t-on dans le rapport, va permettre à l'Etat de disposer d'instruments d'appui à sa politique économique en direction de secteurs économiques tels que l'habitat, l'agriculture et la pêche et l'énergie mais aussi de support à sa politique de régulation sectorielle. Alors que la privatisation d'autres banques à des partenaires stratégiques étrangers permettra l'émergence d'institutions financières gérées selon les normes et pratiques internationales, de nature à créer un effet d'émulation et d'entraînement sur les autres institutions en vue de mettre à niveau leur gestion.

Cette stratégie que préconisait le ministère mettra, explique-t-on également, fin au monopole des banques publiques, qui dominent 90% du marché, et se traduira par l'instauration d'une concurrence acceptable et l'accroissement de la qualité de l'intermédiation financière en Algérie.

Concrètement, le ministère Algérien de finance a proposé l'ouverture de capital du CPA, de la BNA et de la BDL et le maintien de la BEA, de la BADR et de la CNEP dans le giron de l'Etat.

Expliquant ensuite ce choix, le rapport indique que le Crédit Populaire d'Algérie est une banque qui a déjà fait l'objet d'une évaluation par un cabinet conseil étranger dans la perspective d'ouverture de capital à un partenaire stratégique, Elle présente ainsi une situation financière et comptable assainie et activant dans les secteurs de la PME/PMI au profit essentiellement d'une clientèle privée.

Rappelons, dans ce contexte, que l'opération de privatisation de cette banque a été chapeautée par la Banque mondiale, qui n'était pas favorable pour une ouverture seulement à 49% du capitale du CPA.

La Banque de Développement Local, elle, est proposée au même sort car, explique-t-on, elle dispose d'un réseau important réparti à travers tout le territoire national Algérien, elle se spécialise dans le secteur de la PME et les particuliers et elle a fait objet d'un assainissement de son portefeuille et d'un renforcement de ses fonds propres.

Quant à la Banque Nationale d'Algérie, le rapport se contentera de rappeler la présence dans son portefeuille de grandes entreprises publiques financièrement déstructurées, Un problème qui peut être pris en charge, préconise-t-on, par l'évacuation de cette clientèle du bilan de la BNA et son traitement dans le cadre d'un dispositif proposé avec la création d'une entité de défaillance.

Mais que ce soit pour la BNA ou les autres banques, le ministère des Finances proposait qu'elles rompent toute relation financière directe avec les clients qui ne représentent aucune perspective de marché, condition qui est très difficile à remplir et qui n'ait jamais été appliquée par les banques publiques algériennes.

Le salut est dans le transfert des créances à la Banque algérienne de développement (BAD)(3), une banque réceptacle dont les dettes sont garanties par l'Etat, moyennant un niveau de décote acceptable pour les équilibres de la banque. Ce transfert des dettes fera de la BAD le créancier unique de toutes les mauvaises entreprises, permettant ainsi aux banques de présenter un portefeuille assaini pour des opérations de partenariat, réduit le risque bancaire et élimine des habitudes et pratiques entre les banques publiques et certains gros clients publics, explique-t-on dans ce rapport.

Les autres volets de la réforme portent sur le renforcement du marché des crédits bancaires et la réduction du coût de l'intermédiation bancaire, la modernisation des systèmes d'informations et de paiement et le développement du crédit immobilier.

4- QUEL MODE DE PRIVATISATION BANCAIRE ?

S'agissant du mode de privatisation des trois banques, ce rapport, proposait le gré à gré. Car, la particularité de ce métier, la confidentialité de ces opérations et la finalité recherchée peuvent conduire à évacuer l'appel d'offres.

Quant aux échéances des ouvertures de capital, celle du CPA est déjà en cours, pour la BNA, elle était prévue pour 2004, indique l'étude du ministère des Finances, sans plus de précisions, alors que la BDL devrait attendre la finalisation de l'évaluation patrimoniale et financière.

L'option du maintien de la BADR, de la CNEP et de la BEA dans le giron public est expliquée par le fait que chacune d'entre elles opère dans un secteur stratégique particulier et dispose d'une bonne connaissance de son marché. Il n'y a donc pas de concurrence entre ces trois entités bancaires sur le même segment du marché en Algérie.

Ces trois banques seront, selon la stratégie proposée dans ce rapport, les instruments d'appui à la politique de l'Etat de soutien au développement des secteurs de l'habitat et de l'agriculture.

Mais, il faut prévoir leur mise à niveau, si en acceptant cette stratégie concernant la réforme bancaire en Algérie. Une mise à niveau qui peut prendre trois formes:

3-1-Assistance technique

3-2- Jumelage

3-3- Privatisation de la gestion.

Selon la stratégie proposée, la première formule doit être réservée à la BADR, la seconde pour la CNEP et la dernière pour la BEA.

Et il est proposer aussi le recentrage de l'activité vers le financement des grandes entreprises, pour ce qui est de la BEA, Tandis que la CNEP revient à son métier de base qui est le logement et la BADR à celui de l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire. La

mise en oeuvre de ces réformes devait se faire, malheureusement au courant de l'année 2005 : « chose qui rend ses reformes très coûteuses et ses application très difficile ». (A.BELGHERSA, 2005, P87).

5- A QUANT LA PRIVATISATION BANCAIRE ?

Mais, engagée depuis 1999, la réforme des banques et des établissements financiers tarde à porter ses fruits particulièrement en matière de privatisation qui est pourtant un point focal de la réforme financière, cette privatisation sera progressive pour ne pas perturber la scène bancaire nationale, Mais les mesures concrètes tardent à venir.

Ce n'est que récemment que ce processus, relancé l'année dernière, a été remis sur les rails avec le dossier CPA (Crédit populaire d'Algérie). Donc, il a fallu six ans pour que la privatisation démarre de manière effective, comme c'est le cas pour les entreprises publiques,

Ce retard est dû à des raisons d'imposition des banques sur la place économique nationale et à d'autres opportunités stratégiques.

Avec un système bancaire composé de 28 établissements (21 banques et 7 institutions financières)(4), l'Algérie a relancé depuis une année le plan de privatisation des banques en mettant sur la liste trois banques à privatiser : la Banque du développement local (BDL), spécialisée dans le secteur de la PME, la Banque nationale d'Algérie (BNA), qui a dans son portefeuille de grandes entreprises publiques financièrement déstructurées, et le Crédit populaire d'Algérie (CPA) dont la privatisation a été amorcée il y a deux ans pour connaître un échec la première fois pour des raisons inexplicées.

Au début de L'année 2005, le gouvernement algérien a relancé l'opération à la faveur de nouvelles orientations et aussi à la lumière des critiques émanant des instances financières internationales à l'image du Fonds monétaire international (FMI). Ce dernier avait, pour rappel, dans un rapport rendu public en décembre 2004 émis des critiques sévères sur le système bancaire algérien en général et sur la privatisation des banques de manière particulière.

Le FMI avait, en effet, jugé lent le rythme des privatisations des banques en proposant un délai de cinq ans pour se préparer à ce processus. Mais la note du FMI s'est améliorée a la fin de l'année 2005. C'est le satisfecit concernant l'ouverture du capital du CPA. Pour le FMI, la privatisation du CPA «est bonne et présente de solides chances de réussite».

Ce constat a été dressé après la visite d'une mission du FMI au mois de septembre 2005 dans le cadre d'un programme d'évaluation du secteur financier en Algérie. Se référant toujours aux conclusions de cette mission, le FMI a même estimé que la constance du programme de restructuration témoigne de «la détermination des autorités à, enfin, imposer des changements substantiels dans la performance des banques publiques»(5). Cependant, il y a lieu de prendre d'autres mesures d'accompagnement pour moderniser le secteur bancaire. Un point que ne cessent d'exiger les opérateurs économiques nationaux et étrangers pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement.

Toujours en matière de privatisation, il est à souligner qu'à l'exception du CPA qui a connu la relance du processus de

privatisation, la BNA et la BDL tardent à connaître le même sort. Et pourtant, selon une étude élaborée par le ministère des Finances fin 2004, l'échéance de l'ouverture de capital de la BNA, par exemple, était prévue pour 2004 alors que la BDL devait d'abord passer par une évaluation patrimoniale et financière. Apparemment, le dossier n'a pas encore été ficelé sur ce plan.

Pour le CPA, le processus est déjà en cours et sera finalisé en juillet 2006 avec une prise de participation de la part de la banque étrangère à hauteur de 51%. Par ailleurs, même si les autres banques (BADR, CNEP et BEA) ne sont pas pour l'heure concernées par ce projet, elles ont néanmoins besoin d'une mise à niveau, selon les experts. Une mise à niveau qui peut prendre trois formes : «assistance technique, jumelage ou privatisation de la gestion», toujours selon les experts qui parlent de la nécessité d'améliorer la gouvernance et la gestion des structures financières des banques publiques algériennes.

6- Le FMI et la privatisation des banques en Algérie

Le Fonds Monétaire International (FMI), dans un rapport sur la situation du secteur financier et bancaire et la supervision des banques, suggère à l'Algérie de privatiser deux banques publiques les plus saines, car : « il est-le FMI- maintenant consacre comme l'autorité capable de juger si un programme de redressement est soutenable et si un processus de retour à l'économie de marché est viable, et il est l'organisme le plus apte à aider les pays concernés ». (M.Lelart.1995, P120)

Le Fonds monétaire international reconnaît que l'Algérie s'est "courageusement" engagée dans le processus de modernisation de son système financier, "en dépit des différends sociaux et défis posés par le secteur des hydrocarbures et un secteur public inefficace".

Cependant, lit-on dans le document, "le crédit bancaire aux entités publiques domine toujours l'intermédiation, les marchés financiers demeurent embryonnaires et l'exécution des réformes de normalisation autrement plus louables traîne".

Le système bancaire algérien est composé actuellement de 28 établissements, dont 21 banques et 7 institutions financières (il y a également une banque de développement et une banque offshore), note le rapport. Le nombre d'établissements bancaires a commencé à se développer à partir de 1999, précise le FMI. 15 banques privées ont été créées. Cependant, le secteur public demeure prédominant.

Le FMI constate, par ailleurs, que les banques publiques continuent à occuper une large proportion de l'activité du secteur bancaire dans sa globalité. Elles représentent 86,5% du bilan global du secteur bancaire, 91% des prêts à long terme et 84% des dépôts bancaires. Le secteur public continue à recevoir la majorité des prêts à long terme (environ 60%). "Les banques portent toujours un volume significatif de portefeuilles de prêts non performants", souligne le rapport.

Le FMI trouve le rythme des privatisations lent. Du coup, il propose un délai de cinq ans "aux banques restantes pour se préparer à la privatisation". En attendant, le Fonds monétaire international recommande de durcir le contrôle et de financer entièrement les

entreprises publiques et les programmes non viables par le recours aux ressources budgétaires, en accélérant la privatisation des entreprises publiques.

Selon le FMI, le coût budgétaire pour la restructuration des banques, durant ces dernières années, a été considérable à travers une recapitalisation qui a coûté plus de 74,4 milliards de dinars et un assainissement des entreprises qui avoisine les 672,1 milliards de dinars à fin 2002.

Au-delà de la privatisation des banques publiques, le FMI évoque la nécessité d'améliorer l'environnement des opérations bancaires pour réduire des coûts d'intermédiation. Évaluant le secteur bancaire privé algérien, le Fonds estime que son "développement est encore modeste et, en raison de sa taille, souffre de points faibles", en soulignant, à titre d'exemple, que la "plupart de ces banques sont des affaires familiales dont les opérations et la comptabilité manquent souvent de transparence".

7- LES SOUMISSIONNAIRES ETRANGERS ET LES BANQUES PROPOSEES ?

Très peu de soumissionnaires étrangers sont prêts à reprendre les banques publiques algériennes proposées à la privatisation car Les soumissionnaires ne sont jamais intéressés par des banques dont les créances sont non performantes. C'est pourquoi, il faut commencer par privatiser les meilleures d'entre elles car le plus important dans un processus de privatisation, c'est de parvenir à attirer des capitaux, une

expertise bancaire et, pourquoi pas, de nouveaux produits bancaires(6).

Quant au problème des créances irrécouvrables ou non performantes de certaines banques (celles du CPA sont évaluées à 500 millions de dollars), certains experts spécialistes proposent que c'est au gouvernement de les prendre en charge, par le biais du Trésor, avant même d'entamer la procédure de privatisation.

Désapprouvant le recours au Trésor public pour l'élimination de ces créances, d'autres experts spécialistes, se sont interrogés s'il n'était pas possible de procéder autrement, à savoir déduire ces créances du capital apporté par le soumissionnaire, ce qui revient d'ailleurs au même puisque l'Etat propriétaire en perdra toujours quelque chose.

Le recours au Trésor pour éponger les créances dites irrécouvrables reviendrait à faire endosser aux Algériens, injustement, la responsabilité de la mauvaise gestion des banques publiques, d'autant que celles-ci ont déjà coûté à l'Etat, pour leur assainissement financier, plus de 35 milliards de dollars.

S'agit-il maintenant de céder une partie du capital des banques publiques ou sa totalité ? Cela dépend des intentions du gouvernement qui détient 100% du capital. Il faut savoir cependant, qu'un bon investisseur ne sera jamais intéressé de reprendre une banque si l'on ne lui garantit pas le contrôle de l'établissement.

Au sujet de la manière la plus appropriée avec laquelle l'on évalue les soumissionnaires, il faudrait beaucoup plus s'intéresser au plan d'affaires proposé qu'au prix soumis à la transaction. En

revanche, il est nécessaire de soumettre aux soumissionnaires toutes les informations concernant le flux de liquidités disponibles et la valeur comptable de la banque à privatiser, deux critères sur lesquels la valeur d'un quelconque établissement bancaire est déterminée.

8- PERSPECTIVE DE PRIVATISATION- CAS DU CPA-

Créé en 1966, le CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (Banque populaire commerciale et industrielle à Alger, Oran, Annaba, Constantine) ainsi que d'autres banques étrangères, telles la banque Alger Misr, la Société marseillaise du crédit, la Compagnie française de crédit et la banque CFCB. En 1985, il a donné naissance à la Banque de développement local (BDL) par cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et 89 000 comptes clientèle. Depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du ministère des Finances. Le CPA a obtenu, le 7 avril 1997, son agrément du Conseil de la monnaie et du crédit. (M.BELGHERSA, 1998, P116).

Le processus de privatisation du Crédit populaire d'Algérie (CPA) vient d'être relancé par une séance d'ouverture des plis des offres techniques, en vue du recrutement d'une banque d'affaires.

Trois propositions ont été retenues émanant des banques d'affaires internationales :

- 1-le consortium Rothschild France.
- 2- un consortium de banques dirigé par le groupe Lazar.
- 3-la banque d'affaires espagnole Santander.

La commission d'évaluation dispose de trois mois pour étudier les offres techniques avant de passer aux offres financières en vue d'une évaluation finale. La banque d'affaires retenue aura à accompagner le processus de privatisation et d'évaluation du CPA et disposera d'un délai de 12 mois pour trouver sur le marché international une ou des banques acquéreuses.

Une ouverture de capital de la banque à hauteur de 51%, l'opération de privatisation du CPA finira vers la fin juillet 2006 au plus tard.

Conclusion

Et en conclusion on pose la question suivante :

La restructuration des banques doit-elle précéder la privatisation?

Les expériences peuvent sembler justifier des actions immédiates et conservatoires de la part des autorités pour vérifier les pertes d'exploitation pendant que les préparatifs de la privatisation (qui par nature prennent beaucoup de temps) sont engagés.

En effet, lors que les banques attendent la privatisation, on perd un temps précieux à cause des hésitations du gouvernement à prendre certaines mesures défensives importantes nécessaires à restaurer la crédibilité.

L'engagement de telles actions n'implique toutefois pas une deuxième estimation hasardeuse des souhaits des acheteurs potentiels de ces banques.

Lorsqu'elles investissent dans une banque appartenant à l'Etat, les banques étrangères insistent à être autorisées de choisir le

personnel et les avoirs particulièrement les prêts et les succursales qu'elles seront disposées à reprendre.

Mais, la prise des mesures conservatoires de restructuration par les autorités n'impliquent pas la récapitalisation des banques-cibles.

Bibliographie

Ouvrages :

- 1- Ammour Ben Halima « Le Système Bancaire Algérien, Textes et Réalités », Dahleb, Alger, 2001.
- 2- Mourad Benachenhou « Dette et Démocratie », Enad, Alger, 1993.
- 3- Mourad Benachenhou « L'entreprise et la Banque Dans les Mutations Economiques en Algérie », Ouvrage Collectif .OPU . Alger, 1994.
- 4- Mahfoud Ben Osman « La Privatisation Des Entreprises Publiques En Algérie »,in « Stratégie De Privatisation , Comparaison Maghreb- Europe »,Toubkal Maroc et L'harmattan France, 1995.
- 5- Michel Lelar « Le Fonds Monétaire International », Série Que Sais-je, Dahleb, Alger, 1995.

Autres

- 6- Abdelatif Belghersa « L'adaptation des Banques Publiques Commerciales Algérienne à L'économie De Marche : Stratégie du Marketing Bancaire» thèse de magister, université de Annaba , 1998.
- 7- Abdelatif Belghersa « Cours de Gestion Bancaire », Polycopie non publier, université de Annaba , 2005.
- 8- Rapport Annuel de la Banque d'Algérie 2004.
- 9- La Loi sur la Monnaie et le Crédit du 14/04/1990.
- 10- La Presse Ecrite Algérienne.

References :

- 1- Grâce à la loi du 14/04/1990 sur la monnaie et le crédit .JO.N= 16 du 18/04/1990
- 2- Selon la presse écrite nationale.
- 3- Qui est contester par plusieurs économistes et spécialistes de la reforme bancaire.
- 4- Rapport de la banque d'Algérie 2004.
- 5- Selon la presse écrite nationale.
- 6- Selon les experts de la reforme bancaire qui ont tirer des leçons de plusieurs expériences internationales concernant la privatisation des banques publiques.